

Lundi 5 mars 2012

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
DU 5 MARS 2012**

**Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le lundi 5 mars, a adopté deux projets de délibération du gouvernement, émis un avis et adopté 17 arrêtés.**

**Avis :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable, assorti de recommandations, au projet de décret relatif à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international.

**Subvention :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 4 468 240 F CFP aux entreprises de boulangeries participant à la production et à la commercialisation de l'écopain.

**En bref :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la passation d'un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans avec la SAS Sud Reboisement sur une parcelle de 150 hectares sur la commune de Yaté en vue de la réalisation d'opérations de reboisement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation (CQP Front Office) proposée par Oser Formations dans le cadre du programme 2012/2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les actions de formation proposées par le groupement d'établissements pour la formation continue interprovincial (GRETA INC) dans le cadre du programme 2012/2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2010 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie arrêté en recettes à la somme de 1 422 690 153 F CFP et en dépenses à la somme de 1 366 613 927 F CFP.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2010 du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie arrêté en recettes à la somme de 566 783 491 F CFP et en dépenses à la somme de 539 137 868 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la dérogation temporaire de la circulation maritime en baie de l'Anse-Vata en raison d'un feu d'artifice qui sera tiré le 8 mars 2012 dans le cadre d'un évènement privé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la passation d'une concession d'occupation domaniale avec la SAS Nickel Mining Company en vue de l'aménagement de la retenue d'eau d'un captage, en aval du barrage de Tinip, sur la rivière Bwacibu sur la commune de Kaala-Gomen et a autorisé son président à la signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la passation d'une concession d'occupation domaniale avec la SAS Nickel Mining Company en vue de l'aménagement d'une retenue d'eau bétonnée sur le creek Wa Déyù sur la commune de Kouaoua et a autorisé son président à la signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la passation d'une concession d'occupation domaniale avec la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) en vue de la réalisation d'un enrochement sur une creek non dénommé sur la commune du Mont Dore et a autorisé son président à la signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé au remplacement de monsieur Cézelin TCHOEAOUA au sein du conseil d'administration de l'APICAN, de l'ERPA et du Fonds Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais d'hébergement de deux chargés de mission dans le cadre d'une mission d'accompagnement et de suivi des transferts de compétences en matière de police et sécurité de la circulation maritime.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de mission de madame Béatrice GILLE pour une étude sur la situation des personnels TOSS (techniciens, ouvrier, sociaux, de santé et de service).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la candidature de madame Laurence POTEL à l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions de commissaire-priseur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société « DNS IMMOBILIER », représentée par son gérant monsieur Denis SANCHEZ, à exercer les opérations de prestation de service en gestion immobilière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le Conseil d'Etat (Affaire Etablissement BARGIBANT SA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (Affaire Yoshishka FISDIEPAS).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 14 visas long séjour, 2 titres de séjour, 13 autorisations de travail et 106 autorisations de travail concernant les projets miniers.

**Mesure individuelles :**

- Monsieur François BOCKEL est nommé chef du service de la coopération régionale et des relations extérieures.